

SNTIS - informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique CGT

57, avenue d'Italie, 75013 PARIS tél : 585 44 44

NUMERO : supplément au N° 27

15 Septembre 1978

spécial **INSERM**

qui a eu raison ?

S O M M A I R E

- ° Editorial p. 1-2
- ° Elections aux Commissions
Scientifiques Spécialisées
p. 3-4
- ° Elections au Conseil
d'Administration p. 4 à 6

§§§§§§
§§§§§§

(Extraits du discours de rentrée de Georges SEGUY)

« "L'ouverture sociale" imaginée par le Président de la République au lendemain des élections législatives en est à son cinquième mois.

Depuis les rencontres à l'Elysée, à Matignon et au siège du CNPF, comment cette ouverture s'est-elle traduite ?

Qui a eu raison ?

° Ceux qui, comme nous, en ont dénoncé le caractère manoeuvrier destiné à faire diversion, à répandre l'illusion, à permettre au pouvoir et au patronat de gagner du temps pour le compte de leur politique d'austérité ;

° ou bien ceux qui l'ont cautionnée d'une manière ou d'une autre en laissant entendre qu'elle pourrait aboutir à des "résultats significatifs" pour peu qu'on laisse au gouvernement et au CNPF le temps de faire leurs preuves.

La réalité économique et sociale actuelle répond à ces questions. Elle oppose un démenti catégorique à tous les discours tranquilisants d'origine officielle, politique ou syndicale :

.../.

(suite)

- pas de prémices de redressement économique
- pas de recul du chômage
- pas de stabilité des prix
- pas de réduction de l'inflation
- pas de reflux de la crise
- pas de négociations sérieuses et de politique contractuelle réelle ...» (...).

LE POUVOIR D'ACHAT

(...) «... Selon l'indice des prix, il a baissé, à Paris, de 2,2 % pour le célibataire. Pour un fonctionnaire moyen à l'indice 300, l'accord salarial 1978 se soldait, fin juillet, par une perte de pouvoir d'achat égale à 460 F, soit près de 70 Frs par mois.

Les signataires dudit accord séparé ont bien mérité de la politique d'austérité.

Ainsi, on ne peut séparer en tranches les problèmes sociaux et revendications qui s'y rattachent. Tout s'enchaîne dans un même cycle infernal : la baisse du pouvoir d'achat, diminution de la consommation, ralentissement de la production, chômage ; le tout accompagné de nouvelles mesures tendant à restreindre notre régime de sécurité sociale, de protection de la santé et du travail, sans parler de l'alourdissement des impôts dont les échéances tombent toujours plus tôt ...» (...).

C'est ce que confirment les nouvelles mesures annoncées au budget 1979 : augmentations importantes de l'essence, de l'alcool, du tabac, imposition des indemnités journalières sécurité sociale et des retraites...

Quelles sont les retombées de cette politique sur le personnel de l'INSERM ?

Comme pour les fonctionnaires leur pouvoir d'achat a baissé considérablement. La course à la promotion ne constitue pas un remède à cette perte du pouvoir d'achat. Les conditions de promotion à l'INSERM sont désastreuses. Les commissions paritaires des ITA qui vont se tenir en décembre auront vraisemblablement encore moins de postes à leur disposition que l'année dernière (le refus de nous communiquer le nombre de postes d'ITA au budget 79 n'augure rien de bon !).

La promotion des ITA en 1978 : pour 357 agents sur liste d'aptitude, ne sont nommés que 6 sur la liste au diplôme et, 2 sur liste dérogations. Le reste des promotions (52) s'est fait sur un effectif de 1240 promouvables !

De 2 à 10 ans d'attente sur la liste aux diplômes, presque autant pour les dérogations - quant aux promotions à l'ancienneté, dans certaines catégories, le franchissement se fait après 14 ans dans la même catégorie !

A cela s'ajoute pour certaines catégories, en particulier le personnel administratif, une mauvaise définition des postes de travail et des fonctions. Cela entraîne souvent une déqualification de l'agent qui par là-même perd toutes ses chances de pouvoir prétendre à une promotion.

Il est vrai qu'une qualification nouvellement acquise qui justifie une promotion n'est pas toujours récompensée par le poste correspondant.

Ainsi les agents de l'INSERM comme les autres travailleurs, subissent les conséquences de la politique économique gouvernementale.

Pourtant il est possible de modifier cette situation, que l'on veut nous faire croire inévitable. L'actualité nous montre que là où les travailleurs sont unis pour défendre leurs revendications, le gouvernement recule. Ainsi il faut à l'INSERM que tout le personnel, bien convaincu que l'union fait la force, rejoigne l'organisation qui s'est toujours montrée la plus efficace dans l'action, c'est à dire la C.G.T.

ELECTIONS

3.

Nous allons entrer dans une série d'élections

- élection pour le représentant des ITA dans chaque commission scientifique spécialisée
- élection pour le représentant des ITA au Conseil Scientifique
- élection pour le représentant des ingénieurs, techniciens, chercheurs et pour le représentant des administratifs au conseil d'administration.

A) Election aux Commission Scientifiques Spécialisées

Rappelons qu'il y a 8 commissions, ces commissions traitent du recrutement et de la promotion des chercheurs, du contrôle de l'activité des unités et groupes, de leur gestion (attribution des contrats de recherche, participation à la création d'ATP et éventuellement participation à la création d'inter-commissions).

Très important - chaque agent de l'INSERM peut choisir sa commission en fonction de l'orientation scientifique de son travail.

§§§§ Pour être électeur il faut s'inscrire obligatoirement dans une des
§§§§ 8 commissions avant le 1er Octobre, sinon vous ne pourrez pas voter.
§§§§

Les feuilles d'inscription peuvent être retirées dans chaque secrétariat d'unité, ou directement au 101 rue de Tolbiac à l'INSERM.

Aux dernières élections il n'y a eu que 40 % des ITA qui se sont inscrits et seulement 25 % des ITA qui se sont exprimés.

Le rôle des élus CGT dans ces commissions a été très important, essentiellement par rapport à la promotion et à l'application de l'article 46 (mutations). Et donc chacun d'entre vous doit se sentir concerné et faire le nécessaire pour s'inscrire.

Calendrier des élections :

/ 1er Octobre : Clôture des listes électorales /

1er Novembre : limite des réclamations pour les listes

5 Février : envoi du matériel électoral

2 Mars : limite des votes

5 Mars : dépouillement

B) Election au Conseil Scientifique

Elle doit avoir lieu en 1979, mais attention :

L'argument de l'administration imposant aux agents de s'inscrire sur les listes pour l'élection des CSS est la liberté du choix de la commission. Cet argument ne tient plus pour l'élection au conseil scientifique, puisqu'il n'y en a qu'un ! Mais les listes électorales étant les mêmes que pour les CSS : Ne pourront voter pour le conseil scientifique que ceux qui se seront inscrits sur la liste électorale des commissions scientifiques spécialisées (CSS), c'est à dire AVANT LE 1er OCTOBRE 78.

C) Election pour le Conseil d'administration

Le mandat des élus au CA est de 4 ans, vous êtes donc appelés à voter pour le renouvellement de ce mandat.
../.

Le CA doit se réunir au moins 3 fois par an sur convocation du président, ou du directeur général ou à la demande de la majorité de ses membres.
 Mais rappelons qu'il n'y a que deux membres élus par le personnel sur 18 (10 membres nommés es qualité dont le directeur général du CNRS, 6 nommés à titre personnel et 2 élus, le DAF et le DG et les contrôleurs financiers y siègent à titre consultatif).

Nous rappelons que nos élus étaient :

Pour le collège des administratifs : GALDIN Marie-Françoise (SNTRS-CGT)
 " " des techniciens, chercheurs et ingénieurs : J.P. BONVALET (SNCS-FEN)

Le conseil d'administration traite en outre, des problèmes de transactions et de justice, l'emploi des revenus et des produits, libéralités et subventions, les conditions dans lesquelles l'institut accorde son concours aux activités de recherche ou accepte des concours extérieurs, les conventions comportant des engagements de longue durée pour l'établissement, les projets de travaux d'équipement, de construction, de grosses réparations et de démolition.

Les décisions du conseil d'administration sont exécutoires de plein droit.

Lors de la parution des textes, nous avons protesté contre :

1°) le nombre insuffisant d'élus,
 2°) la composition des collèges. En effet, une représentation spécifique des administratifs ne se justifie pas. Notre représentant, Marie-F. Galdin, comme nous l'avons toujours dit, a été pendant ces 4 années le défenseur des intérêts de l'ensemble du personnel.

Nos deux élus ont assumé leur mandat en travaillant en étroite collaboration, bénéficiant d'ailleurs de l'accord de concertation entre nos deux syndicats (SNCS-SNTRS)

3°) le refus pour les élus d'avoir un suppléant alors que cela est prévu pour les membres nommés es-qualité.

Pendant ce mandat, nous avons protesté contre la remise tardive, quelquefois la veille, des documents aux élus, ce qui a rendu leur tâche très difficile.

LE ROLE DES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est évident que les deux sièges que nous avons réussi à arracher au C.A. ne permettent cependant pas une juste représentation de ce que devrait être celle des personnels dans le cadre d'une gestion démocratique. Cependant, nous pouvons affirmer que leur rôle a été très important tant du point de vue des informations reçues que des questions que nous avons pu poser et des répercussions que cela a pu avoir sur l'action des personnels.

Ainsi, pour ce qui concerne les personnels

- Les hors-statut

Jusqu'en 1974, le directeur général nous affirmait qu'il n'y avait pas à sa connaissance de personnels hors statut à l'INSERM. C'est au conseil d'administration de juin 1974 que nous apprenions officiellement la présence de 250 agents rémunérés sur contrat ou boursiers rien qu'au siège de l'INSERM ! De même, nous avions la confirmation que leur nombre progressait de 900 en 1971, il passait à 1 200 en 1972 et 1 600 en 1976. C'est aussi à ce C.A. que nos élus demandaient que soient constitués un plan et une commission paritaire d'intégration des hors statut, comme au CNRS et que M. Burg s'y est opposé, refusant de considérer ces emplois comme des emplois permanents ! Nous pouvions dès lors situer les responsabilités et chacun peut mesurer aujourd'hui les conséquences d'une telle attitude.

De même, en 1976, alors que M. le directeur général nous affirmait qu'il faisait le maximum pour intégrer tous les intégrables, nous apprenions au C.A. qu'il n'y avait que 36 postes d'I.T.A. et 8 de chercheurs prévus au budget !

- Budget personnel

Déjà en 1973, les documents remis aux membres du C.A. confirmaient la baisse relative de la masse salariale (passé de 51 à 50 % du budget général) ainsi que la diminution du recrutement de personnel en 1974. La direction présente les transferts de lignes budgétaires comme des moyens techniques pour assouplir la gestion. En 1976, il y a également transfert des crédits de fonctionnement sur crédit d'équipement. Mais les documents du budget confirmaient bien comme nous le disions que cette opération se soldait par une diminution globale du "pouvoir d'achat" des laboratoires.

En 1976, nous apprenons que les indemnités pour licenciements augmentent de 400 % et les crédits pour mutation de 32 %. Nos élus s'en inquiètent et informent immédiatement le personnel.

C'est aussi au C.A. que nos élus ont protesté contre la misère du budget du C.A.E.S. et qu'ils ont proposé que le legs d'une propriété soit mis à la disposition du CAES alors que M. Burg optait pour un centre de colloque.

- Politique Recherche

Grâce aux comptes rendus des séances précédentes, nous apprenons que déjà en 1973, le ministère de l'environnement félicite le SCPRI pour son action d'information à la population pour contrebalancer les effets d'une "contestatation devenue inquiétante", mais en même temps refuse au SCPRI les crédits nécessaires pour assumer ses responsabilités dans le domaine qui est le sien, de contrôle, de surveillance, de protection contre les nuisances liées à l'irradiation et à la contamination radioactive.

On apprend aussi qu'au budget de 1974 est prévue la construction à Meaux d'un centre de recherche sur la myopathie. Or, en 1978, il n'y a toujours pas d'équipe INSERM installée à Meaux !

C'est au C.A. de 1977 que l'on apprend que le secteur des manipulations génétiques va être développé, qu'un groupe à Pasteur a été imposé à l'INSERM. Nos élus protestent en s'appuyant sur la position du conseil scientifique qui s'y est opposé. Réponse de la direction : "nous n'aurions pas eu de crédits !". C'est aussi en 1977 que nos élus posent des questions par rapport :

a) au statut du centre de recherche génétique mixte INSERM-CNRS de Luminy

Réponse du directeur général : "laisser faire...".

C'est le meilleur moyen pour diluer et éluder les responsabilités relevant des deux organismes en laissant le personnel sans protection ni défenses.

b) aux formations associées

Réponse du directeur général : Ce sera un "label de qualité".

c) aux accords franco-américains sur le cancer

Réponse du directeur général : financement par contrat géré par un comité international .

Il est bien évident qu'il n'y a aucun représentant des syndicats dans ce comité et il n'est pas étonnant que nous retrouvions les mêmes orientations que celles développées dans le VIIème plan et dont les principaux bénéficiaires seront pour l'essentiel les grands trusts pharmaceutiques... internationaux.

Nous pouvons affirmer que notre présence au conseil d'Administration a été très utile. Nous avons pu, grâce entre autres à ces informations, démontrer que les orientations définies au VIIème plan sont appliquées à l'INSERM comme dans tous les autres secteurs de l'économie, que rien n'est décidé au hasard. Entre autre, il est clair que les "nouvelles méthodes de gestion et de déconcentration administrative" ont les mêmes buts et les mêmes conséquences que dans toutes les administrations où elles sont déjà appliquées (CNRS par ex.). C'est en fait un renforcement du pouvoir où le mot concertation devient dérisoire, c'est la recherche d'une "rentabilité" qui

s'opère au détriment des conditions de travail des personnels et qui s'accompagne le plus souvent d'un gaspillage énorme.

Les personnels ainsi informés en tireront les conclusions qui s'imposent afin de lutter encore plus efficacement contre ces orientations.

CALENDRIER /

1er	Septembre	Diffusion des listes électorales
10	"	Limite des réclamations
15	"	Candidatures
25	"	Envoi du matériel
13	Octobre	Limite du vote
16	Octobre	Dépouillement

V O T E Z !

FAITES VOTER !

POUR LES CANDIDATS DU S.N.T.R.S. - C.G.T.

Collège administratifs : MARIE-FRANCOISE GALDIN
du S.N.T.R.S.-C.G.T.

Collège Chercheurs-Techniciens-Ingénieurs :

Le candidat commun S.N.C.S.-S.N.T.R.S. : MICHEL CHAVANCE
du S.N.C.S.-F.E

BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRENOM : AGE :

LABORATOIRE :

ADRESSE PERSONNELLE :

Tél :

Bulletin à remettre à un militant connu de vous, ou à renvoyer au siège du SNTRS-CGT
57, ave d'Italie, 75013 PARIS

Edité par nos soins, 57 ave d'Italie, 75013 PARIS
 le directeur de la publication : G. DUPRE / CP N° 50 099

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte rendu de mandat

Qu'est que le conseil d'administration

Le conseil d'administration paraît bien loin des préoccupations du personnel de l'INSERM, qui connaît mal son rôle et sa composition. Pour 2 élus du personnel (un pour le collège administratif, un pour l'ensemble des collèges chercheurs et techniciens) il compte dix membres "es qualité" représentant les ministères et six membres nommés. Il est donc bien loin de ce qu'il devrait être, c'est à dire une structure ayant une composition donnant au personnel une représentation électorale importante et ne permettant pas à la direction ou au ministère d'y disposer d'une majorité automatique. Dans sa forme actuelle, il est bien évidemment exclu pour les élus d'obtenir une majorité et par là d'agir directement au niveau des décisions du conseil.

Le conseil est en effet exécutif et doit être saisi de tous les problèmes budgétaires, de toutes les décisions engageant la politique scientifique de l'INSERM (création de gros laboratoires, engagements de l'Institut vis à vis d'autres organismes publics ou privés, etc...). Son rôle si les personnels pouvaient y tenir la place qui leur revient, serait donc considérable.

Malgré les limites actuelles, l'élection à ce conseil des représentants syndicaux responsables devant le personnel, est importante.

- La participation du conseil aux personnels est un acquis obtenu récemment (1974) par les organisations syndicales,
- Le personnel a ainsi accès, pour la première fois, à des informations qu'il ne pouvait et ne peut avoir autrement : documents budgétaires officiels permettant des analyses précises, notifications tant sur les crédits que sur les postes, décisions concernant la politique recherche ou le personnel, etc...
- Les élus peuvent soulever officiellement au conseil tous les problèmes graves ressentis et exprimés par les chercheurs et I.T.A. ; ils peuvent y exprimer leurs revendications et demander des réponses ou des explications officielles ; ils peuvent également aborder tous les problèmes portant sur des cas particuliers, individuels dont ils sont saisis.

Au sein du conseil précédent, vos élus ont rempli de leur mieux ce rôle

- Chaque année, nous avons exprimé le refus du personnel d'accepter la récession budgétaire en votant, seuls, contre le budget.

../..

- . Nous avons porté devant le conseil la plupart des revendications, en particulier :
 - . les problèmes d'éventuels contrats entre INSERM et industrie privée, susceptibles de mettre en cause la liberté de la recherche et des chercheurs (1975),
 - . Les crédits d'action sociale (1975),
 - . Les problèmes de niveau de recrutement et de formation des chercheurs (1976),
 - . Les questions d'intégration des hors statut (en particulier de ceux relevant d'"association-relais") (1976),
 - . Les problèmes de crédit des petits équipements (hauteur du plafond et crédit) (1976),
 - . Les crédits de formation permanente et l'informatisation du siège (1976),
 - . Un problème particulier concernant les appels d'offres pour des locaux INSERM, dont nous avons été saisis (1977),
 - . Le problème des postes d'accueil pour internes (1977),
 - . Le problème des laboratoires "mixtes" CNRS-INSERM (labos propres "Necker", St Louis) (1978),
 - . Le problème des formations de recherche associées (1978),
 - . La régression dramatique des crédits du SCPRI (1978).

Avec les moyens dont nous disposons, nous avons informé régulièrement le personnel et les organisations syndicales

- . Dans la presse "Spécial-INSERM" du SNCS envoyée à tous les chercheurs,
- . Dans des comptes rendus adressés aux diverses organisations syndicales et aux sections syndicales,
- . Au cours de diverses réunions : sections, élus aux commissions, assemblées générales.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

L'OBTENTION et la DIFFUSION de l'INFORMATION

LA COORDINATION des INTERVENTIONS à CHAQUE NIVEAU

Action syndicale, action dans les commissions, dans le conseil, information de la grande presse et du public sont des aspects importants de la défense de la recherche pour lesquels la présence d'élus syndicaux au conseil

../..

d'administration prend toute sa valeur. C'est ainsi que nos élus dans les différentes instances ont pu donner à ces dernières et à tous les chercheurs par le biais des bulletins de comité de liaison, les véritables données budgétaires ou de politique recherche, corriger ou... compléter les informations provenant de la direction. C'est ainsi que nous avons pu fournir à la grande presse des données budgétaires réelles, de source officielle, et montrer à l'opinion publique la dégradation de la recherche, masquée dans les discours officiels : les interventions au Conseil d'administration ont souvent initié ou participé à des actions ayant finalement abouti à des reculs, partiels ou totaux, de la direction ou du gouvernement : sur les postes d'accueil, pour internes, sur le mode de création des FRA, sur la création de laboratoires propres CNRS-INSERM.

Vous allez devoir élire de nouveaux représentants au Conseil d'Administration. NE NEGLIGEZ PAS CE MOYEN D'ACTION - FAITES EN SORTE QU'IL SOIT, MEME DANS LES CONDITIONS ACTUELLES UN DES OUTILS EFFICACES DE VOTRE DEFENSE, DE LA DEFENSE DE LA RECHERCHE MEDICALE : VOTEZ POUR LE CANDIDAT DU S.N.C.S.-FEN et du S.N.T.R.S.-CGT :

M I C H E L C H A V A N C E

=====

Jean-Pierre BONVALLET

Membre élu sortant du Conseil
d'Administration pour le
SNCS-FEN et le SNTRS-CGT

66666666
66666666
66666666

